

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique **UPL CHLOROTHALONIL***

*de la société* UNITED PHOSPHORUS LTD  
*enregistrée sous le* n°2013-0460

*Vu les conclusions de l'évaluation du 26 avril 2016,*

*Considérant l'absence d'un rapport d'évaluation complet (absence de la part B du Registration Report) validé par l'Etat Membre Rapporteur, requis dans le cadre de l'article 42 du règlement (CE) n°1107/2009,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	UPL CHLOROTHALONIL
Type de produit	Produit de référence
	UNITED PHOSPHORUS LTD Chadwick House, Birchwood Park Warrington WA3 6AE ROYAUME-UNI
Titulaire	
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	500 g/L - chlorothalonil
Numéro d'intrant	962-2013.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

**06 JUIN 2016**



**Françoise WEBER**  
Directrice générale adjointe des produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>15103229</b> Orge*Trit Part.Aer.*Rhynchosporiose	2 L/ha	1/an	-
<b>Motivation du refus :</b> Absence de la part B du Registration Report			
<b>15103226</b> Orge*Trit Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose	2 L/ha	1/an	-
<b>Motivation du refus :</b> Absence de la part B du Registration Report			
<b>15103221</b> Blé*Trit Part.Aer.*Septoriose(s)	1,5 L/ha	2/an	56
<b>Motivation du refus :</b> Absence de la part B du Registration Report			